

Assemblée générale du 16 Novembre 2018

Sur convocation du Président, Jean-Jacques LE FLOCH, en date du 24 octobre 2018, l'association « Un orgue à PLOUHINEC en Morbihan » s'est réunie en assemblée générale le vendredi 16 novembre 2018 à 18 heures, Salle Jean-Pierre CALLOC'H.

120 personnes sont présentes physiquement et représentées sur les 211 membres que comporte l'association. Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut légalement statuer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Assistent également à l'assemblée générale : Adrien LE FORMAL, Maire et Armande LEANNEC, Adjointe au Maire, Michel EZAN, recteur de la paroisse,

Vincent MESLET, vice-président, informe l'assemblée de l'indisponibilité de Jean-Jacques LE FLOCH, président. Il salue la présence de Monsieur Jimmy PAHUN, député du Morbihan.

L'ordre du jour de l'assemblée générale se présente comme suit :

- bilan d'activité du conseil d'administration et état d'avancement du projet
- bilan financier de l'exercice écoulé
- cotisation à l'association
- renouvellement du 1/3 sortant
- perspectives d'avenir

Il présente les membres du conseil d'administration.

I. Bilan d'activité de l'exercice écoulé

Vincent MESLET présente le bilan d'activité

Le conseil d'administration s'est réuni cinq fois : les 16 février 2018, 11 mai 2018, 23 août 2018, 21 septembre 2018, 19 octobre 2018. Il a poursuivi tout au long de l'année 2018, en étroite collaboration avec la commune, maître d'ouvrage de l'opération, l'élaboration des dossiers administratifs et financiers inhérents au projet.

C'est ainsi que, s'agissant du financement de l'opération, la question de l'éligibilité de la restauration de l'orgue au Fonds de compensation de la T.V.A (FCTVA) auprès du ministère de l'intérieur a été à nouveau posée par Monsieur Jimmy PAHUN, député, le 6 février 2018, puis relancée le 29 mai 2018.

Le 28 août 2018, le ministère indiquait que la commune pourra bénéficier du FCTVA « *au prorata du temps d'utilisation de l'orgue pour les activités culturelles* »

L'association et la commune ont également souhaité que la restauration de l'orgue obtienne le soutien de l'État. C'est pourquoi, fin Avril 2018, un dossier a été élaboré à l'attention de la Direction régionale des affaires culturelles (Ministère de la culture), avec les conseils de Monsieur Diégo MENS, conservateur des antiquités et objets d'art du Morbihan, afin d'obtenir le classement des 40 jeux de l'instrument sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Une décision favorable du ministère permettrait, en outre, l'obtention d'une subvention du conseil régional de Bretagne.

L'association et la commune ont également souhaité que le projet soit agréé par une

instance nationale de sauvegarde du patrimoine. Elles ont ainsi élaboré, en étroite collaboration, un dossier auprès de la Fondation du patrimoine.

Une première concertation avait eu lieu le 25 juillet 2017 avec le délégué départemental de la Fondation, M. Dominique DE PONSAY et le représentant local, M. Alain LE GUENNEC.

Les avis de l'architecte des bâtiments de France et de la direction régionale des affaires culturelles ont du être recueillis.

Le 3 septembre 2018 était signée la convention entre M. Dominique DE PONSAY, délégué départemental de la Fondation du patrimoine et M. Adrien LE FORMAL, Maire.

Suite à la signature de la convention avec la Fondation du patrimoine, une affiche et un dépliant ont été élaborés en concertation avec la commune pour lancer officiellement la campagne de souscription publique, à compter de l'assemblée générale de l'association – Un orgue à Plouhinec- le 16 Novembre 2018.

Une page est, depuis lors, ouverte sur le site internet de la Fondation du patrimoine.

L'association nationale -Orgue en France- a été informée de la signature de la convention entre la Fondation et la commune.

II. Bilan financier

Daniel PERSON, trésorier, est invité à présenter le bilan de l'exercice écoulé.

BALANCE GENERALE au 15/11/2018 :

Opérations de l'exercice 2018 :	Dépenses	Recettes
Assurances	375,06	
Remb assurance CMB		84,36
Redevance site Web de l'association	78,00	
Cotisation à « Orgue en France »	20,00	
Frais virement à Orgue en France	3,75	
Réceptions Assemblée Générale 2016	47,92	
Timbres-poste	226,10	
Don décès Alain Le Guennec de la Fondation du Patrimoine	17,00	
Achat 10 CD orgue auprès du Likès	100,00	
Cotisations adhérents 2018		1 230,00
Dons		25,00
Totaux 2018	867,83	1 339,36
Bénéfice d'exploitation 2018 (Recettes – Dépenses)		471,53
Bénéfice reporté de l'exercice 2017		4 968,14
Trésorerie au 15/11/2018 :		5 439,67
réparti en banque :		5 240,67
en espèces :		199,00

Les plus grosses dépenses concernent l'assurance de l'association et les frais postaux. Le bénéfice de l'exercice écoulé est de 471,53 € et le bénéfice global est de 5439,67 € cumulé avec celui de l'exercice précédent.

Le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le bilan d'activité et le bilan financier. Ils sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

III. Cotisation à l'association

Vincent MESLET indique que le montant de la cotisation pour l'exercice à venir sera maintenu, soit 10 € pour un adhérent seul, soit 15 € pour un couple.

IV. Perspectives

Vincent MESLET poursuit par un exposé des perspectives d'avenir en rappelant notamment ce qu'est la finalité du projet : la valorisation d'un patrimoine culturel vivant pour le présent et pour les générations futures.

L'objectif principal consiste à développer une politique d'intérêt général, c'est à dire la culture musicale et l'enseignement musical , non seulement l'organisation de concerts d'orgue et d'orgue et bombarde, mais aussi la création d'une école de formation à la pratique instrumentale de l'orgue en lien avec l'Académie de Musique et d'Art sacré de Sainte-Anne d'Auray.

S'agissant du budget prévisionnel de l'opération, les dépenses et les recettes sont aujourd'hui mieux cernées. Elles ont d'ailleurs du être soumises à la Fondation du patrimoine avant la signature de la convention.

Dépenses TTC:

Tribune, maîtrise d'œuvre comprise : 93 588 €

Restauration de l'orgue, maîtrise d'œuvre comprise : 529 029 €

Total des dépenses : **622 617 €**

Recettes

Tribune :

financement communal : 77 990 €

État : FCTVA : 15 598 €

Restauration de l'orgue :

Subvention du département: 107 727 €

État : FCTVA : 74 806 €

Dons attendus 346 496 €

Total : **622 617 €**

Ainsi, en l'état actuel du budget prévisionnel, le besoin de financement, sous forme de dons, est de 346 496 €.

Sur le plan administratif, de nouvelles étapes sont projetées.

Ainsi, la commune, en tant que maître d'ouvrage, doit s'associer, par appel d'offres, un

maître d'œuvre pour les travaux de construction de la tribune et la restauration de l'orgue. Une fois le maître d'œuvre retenu, la commune pourra lancer, avec le concours du maître d'œuvre, les procédures d'appels d'offres pour les différents travaux.

Les procédures administratives d'appels d'offres pour la maîtrise d'œuvre et pour les travaux de construction de la tribune et la restauration de l'orgue devront être menées conjointement avec la campagne de recueil de dons, au cours de l'année 2019, afin que l'année 2020 puisse être l'année de démarrage des travaux.

En ce qui concerne l'association et afin de drainer le maximum de dons, la fin de l'année 2018 et l'année 2019 seront mises à profit, par l'association, pour démarcher les entreprises, organiser des manifestations culturelles, notamment dans le cadre de la journée nationale « Orgue en France » et être présent lors de manifestations culturelles organisées à Pouchkine et dans les communes proches.

Les adhérents de l'association sont aussi invités à jouer le rôle d'ambassadeur du projet.

V. Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration et élections de nouveaux membres.

Les mandats de quatre membres du conseil d'administration sont arrivés à échéance :

- Hubert FRANCOIS
- Michel LE GUENNEC
- Daniel PERSON
- Yannick PUREN

Vincent MESLET indique en outre que suite au décès de Michel LE CHENECHAL, il convient d'élire un nouveau membre. Il propose la candidature de Dominique LE GUICHAOUA, ancien rédacteur en chef de la revue Le Likès. Il indique également que le conseil d'administration peut accueillir d'autres membres et fait ainsi appel à candidatures.

Agnès CROIZER est candidate.

Hubert FRANCOIS, Michel LE GUENNEC, Daniel PERSON et Yannick PUREN sont, à l'unanimité des membres présents, réélus membres du conseil d'administration. Dominique LE GUICHAOUA et Agnès CROIZER sont élus, à l'unanimité des membres présents, nouveaux membres du conseil d'administration.

VI. Extrait sonore d'un enregistrement de l'orgue du Likès

Un extrait sonore est diffusé pour honorer la mémoire d'Alain LE GUENNEC décédé le 6 octobre 2018. Alain LE GUENNEC était le représentant local de la Fondation du patrimoine et ancien élève du Likès. Il a contribué, avec conviction, à la conclusion de la convention entre la Fondation du patrimoine et le commune de Plouhinec.

L'œuvre diffusée est le prélude sur M'hoc'h ador, Doué, extrait des quatre pièces bretonnes, joué par Gérard PONDAVEN, compositeur.

VII. Message de Jean-Jacques LE FLOCH, président

Joseph LE FLOCH, membre du conseil d'administration, a été sollicité par Jean-Jacques LE FLOCH pour lire le message qu'il a souhaité adresser aux adhérents de l'association et aux invités. Initiateur du projet, il tient à exprimer toute sa conviction en la réussite du projet en prenant d'emblée l'histoire à témoin.

*« Mesdames, messieurs, chers amis,
C'est avec un peu d'émotion que je vous fais parvenir ce petit mot.
Aujourd'hui, avec notre Assemblée Générale, nous faisons le lancement officiel de la campagne de dons pour la restauration de l'orgue du Likès dans notre église de Plouhinec.*

*Avant de rentrer dans le vif du sujet, vous me permettrez une toute petite digression.
Il y a un peu plus de 150 ans arrivait à Plouhinec un jeune recteur en provenance de Belle-Île, Jean Fauchat. Il arrive dans une paroisse de près de 4000 habitants qui dispose en guise d'église paroissiale d'une toute petite bâtisse Saint Pierre et saint Paul. Le recteur précédent avait bien essayé de transformer la chapelle qui lui était toute proche, la chapelle Notre Dame de Grâce, en lui annexant un nouveau clocher. Mais avec tout cela, on n'avait rien agrandi.
Jean Fauchat décide de tout raser, sauf le clocher et de construire une église flambant neuve. En 3 années, ce jeune recteur va réussir à convaincre son Conseil de Fabrique. Fort de l'appui de ce conseil, il soumet son projet à la paroisse.*

Quels sont les mots qu'il a utilisé ? Je n'en sais rien.

*Mais ce que je sais, c'est que les paroissiens ont répondu en masse et positivement, à son appel,
-qui en donnant de l'argent,
-qui en proposant de faire la cuisine pour les ouvriers du chantier,
-qui en logeant les ouvriers.*

*Mon père, Jean Le Floch, aimait à me rappeler que sa mère lui rappelait souvent que son grand père à elle, l'arrière grand père de mon père, avait mis à disposition du conseil de Fabrique, pendant un an,
-un homme,
-un cheval
-et une charrette.
Quasiment toutes les familles de Plouhinec en avaient faire autant.*

*Pourquoi vous dire cela ?
Par fierté ! Parce que j'en tire une grande fierté !
Oui, comme beaucoup de Plouhinecois, je suis fier d'avoir une grande et belle église, plus grande que certaine basilique. Je suis surtout fier parce que mes aïeux y ont participé, en fonction de leurs moyens.*

Ce qui nous est proposé aujourd'hui est à peu près du même ordre.

*Il nous est demandé de participer à la construction d'un orgue.
En plus, il ne s'agit pas de n'importe quoi, mais de la restauration d'un orgue qui a eu une histoire glorieuse au Likès à Quimper et qui va retrouver chez nous à Plouhinec une nouvelle vie, toute aussi glorieuse, j'en suis convaincu.*

Le projet est important, colossal dirons les uns, démesuré dirons quelques esprits chagrins, ambitieux vous diront les membres de l'association.

*Avec ses 40 jeux, cela mettra cet orgue parmi les plus importants du diocèse de Vannes.
Avec ses qualités musicales, cela le mettra en compétition avec les meilleures orgues de Bretagne.
Ce projet n'est il pas démesuré ?*

Il est ambitieux.

*Que je sache l'ambition n'est pas encore considérée comme une tare, un vice ou un défaut !
Lorsque l'on feuillette les pages des projets soutenus par la Fondation du Patrimoine, on trouve
environ 4000 projets qui font appel aux dons. Certains projets sont plus modestes ; d'autres sont
plus colossaux. Tous font appel à la générosité et au cœur des personnes. Ceci pour vous dire que
la notion de générosité publique n'est pas une notion galvaudée en France. Les Français sont
généreux.*

C'est à cette générosité, c'est à cet élan du cœur que l'association Un orgue à Plouhinec fait appel.

*Notre dossier est passé par les fourches caudines de la Fondation du Patrimoine qui a examiné les
chiffres que nous annonçons. Elle a validé cette présentation. Nous avons eu son accord. Nous
avons son soutien.*

Ceci est un gage officiel de qualité.

Quand faut-il commencer à verser sa participation ?

*Je voudrais m'adresser aux membres de l'association, à ceux qui ont donné leur accord pour
soutenir le projet et qui attendent d'être sollicités .*

Quand peut on faire un don ?

Maintenant, dès aujourd'hui.

*Vous allez peut être me dire que notre compteur sur le site de la Fondation du Patrimoine est bien
maigre. C'est normal, car c'est à partir d'aujourd'hui qu'il doit se compléter.*

Il y a le dicton "Aide- toi et le ciel t'aidera"

*Il nous appartient d'amorcer la pompe. Plus le compteur sera élevé, plus il sera crédible aux
hésitants.*

*Plus le compteur sera élevé, plus les entreprises que nous solliciterons regarderont notre projet
avec intérêt.*

*Chers amis membres de l'association qui avez prévu de faire un don, il reste encore 6 semaines au
titre de l'année 2018 pour faire votre don. C'est à nous, membres de l'association, d'assurer ce
démarrage, dès aujourd'hui.*

*Chers amis invités à cette Assemblée Générale, vous aller me dire que vous êtes tombés dans un
traquenard.*

*Loin de moi cette pensée ! Notre objectif en vous invitant était de vous informer de l'état
d'avancement de notre projet et aujourd'hui vous êtes les témoins d'une avancée importante à
laquelle vous pourrez participer si vous le souhaitez.*

Pourquoi tant d'enthousiasme de ma part ?

*Parce que le projet est beau, parce que le projet est réalisable, parce que rien de beau ne se fait
sans enthousiasme, parce que je veux participer à cette réalisation dont Plouhinec tirera une
grande fierté, parce que je veux que dans 50 ans, mes arrières petits enfants puissent dire avec
fierté "mes grands parents ont participé à cette belle œuvre".*

Je me dois encore de vous confesser autre chose.

*Je crois en la Providence. Pour l'avoir mise à l'épreuve à des multiples occasions, je la sais
présente à mes côtés, à nos côtés.*

Si le hasard est cette notion qui exprime un manque de cause à effet dans la survenue d'un événement, la Providence est une notion de confiance en une force supérieure qui apportera une solution à la survenue d'un événement ou à l'exécution d'une tâche.

*Mais, n'est-ce pas de l'insouciance, de la légèreté, pourriez vous me dire ?
L'insouciance, la légèreté seraient de minimiser les difficultés, de ne pas vouloir les voir en face et de prendre le risque d'en faire subir les conséquences aux autres.
Ce projet, nous l'avons mûri avec soin. Nous nous sommes entourés de compétences pour le mener.
Nous avons levé les écueils à mesure qu'ils se présentaient à nous.*

*D'autres écueils se présenteront. Ensemble, nous les lèverons.
Notre projet est trop beau pour pouvoir échouer.*

Et c'est aujourd'hui qu'il prend son envol. Aujourd'hui !

*De tout cœur avec vous
Jean-Jacques le Floch »*

Le message de Jean-Jacques LE FLOCH est longuement applaudi.

VII. Souscription publique et communication

Vincent MESLET présente le dépliant mis au point avec la Fondation du patrimoine, ainsi que la page internet de la Fondation dédiée à l'orgue du Likès.

Le dépliant sera disponible en mairie, dans les commerces, dans l'église et auprès de l'association.

Un volet est consacré aux modalités selon lesquelles les donateurs peuvent faire parvenir leurs dons : soit par paiement en ligne sécurisé sur le site internet de la Fondation du patrimoine (www.fondation-patrimoine.org/59660), soit par chèque à adresser à l'antenne de Rennes accompagné du bon de souscription dûment complété.

Les dons ouvrent droit à une réduction de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don, dans la limite de 20% du revenu imposable, de l'impôt sur la fortune immobilière à hauteur de 75% du don, dans la limite de 50 000 €, de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don dans la limite de 5 °/° du chiffre d'affaire.

Les dons effectués d'ici la fin de l'année 2018 ouvrent droit à la réduction fiscale en 2019.

Des contreparties sont consenties aux donateurs selon quatre formules en fonction du montant du don :

Formule n° 1 : de 1€ à 199 €, la contrepartie consiste en une invitation à l'inauguration de l'orgue restauré + une lettre d'information sur l'avancée des travaux de restauration + l'inscription du nom du donateur dans le livre d'or de l'orgue.

Formule n° 2 : de 200 à 599 € : la contrepartie consiste en la Formule 1, + la visite commentée durant la durée du remontage de l'orgue + l'inscription du nom du parrain et du tuyau qui lui est affecté dans le livre d'or.

Formule n°3 : de 600 € à 999 € : la contrepartie consiste en la formule n°2 + l'invitation à des concerts d'orgue qui pourront être organisés à l'église.

Formule n°4 : au delà de 1000 € : la contrepartie consiste en la formule n° 3 + la mise à disposition de l'orgue aux mécènes souhaitant organiser des événements culturels.

IX. Sollicitations des « grands donateurs »

Dès lors que l'association et la commune comptent sur un important volume financier de dons, des démarches seront nécessaires auprès des entreprises ou même auprès de grands groupes, il serait souhaitable que l'association et la commune soient mises en rapport direct avec les responsables de ces entreprises ou de grands groupes. Autrement dit, la mise en œuvre des réseaux de relations est plus que souhaitable.

X. Conclusion et mot du Maire

La parole est donnée à Adrien LE FORMAL, maire. Ce dernier note la forte mobilisation des adhérents, présents en nombre à l'assemblée générale. Ce ralliement conforte la municipalité dans son engagement à l'égard de ce projet. Il se félicite de la présentation exhaustive des avancées du dossier sur les plans administratif et financier au cours de l'année 2018, tout en rappelant qu'au sein de conseil municipal coexistent différentes sensibilités. Il rassure Aimé KERGUERIS quant à la caducité de la subvention du conseil départemental, le 9 juin 2019, si aucune dépense d'investissement relative à ce programme n' a été engagée avant cette date. Une demande de prorogation du bénéfice de la subvention sera, le cas échéant, adressée au conseil départemental.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance et invite le membres de l'association ainsi que les invités au vin d'honneur.

